

=====
Cabinet
=====

Approuvée en Conseil Exécutif du 27 juillet 2009

CONVENTION RELATIVE A L'ENTRETIEN
DES ESPACES VERTS PUBLICS DE SAINT-PIERRE

ENTRE :

Madame le Maire de la Commune de Saint-Pierre, agissant au nom de celle-ci,

Et

Monsieur le Président de la Collectivité Territoriale de Saint-Pierre & Miquelon, agissant au nom de celle-ci,

Il est préalablement exposé que :

Depuis le début des années 1990, l'Etat, la Collectivité Territoriale et la Ville ont mis en commun des moyens au sein d'une « Cellule » afin d'assurer l'entretien de l'ensemble des espaces verts publics de Saint-Pierre.

Cette Cellule était rattachée à la subdivision de l'Equipement de Saint-Pierre et placée sous le contrôle du Directeur de l'Equipement. Les frais de fonctionnement ont toujours été assumés pour moitié par chacune des collectivités et les investissements financés selon les possibilités budgétaires de chacune d'entre elles. Le personnel était issu de la Fonction publique d'Etat (Direction de l'Equipement) et de la Fonction Publique Territoriale (Collectivité et Commune).

Depuis 2007, plusieurs agents de la Direction de l'Equipement ont été amenés à quitter la cellule. Ils ont été remplacés au moins pour partie par des agents issus de la Fonction Publique Territoriale. La physionomie du personnel a ainsi largement évolué et il convient de donner une nouvelle impulsion et une identité propre à cette structure qui a largement fait la preuve de la qualité de ses réalisations et du sérieux de son travail.

Dans ce contexte, **il est convenu ce qui suit :**

1. Mode de gestion et mise en place de la structure

A compter du 1^{er} janvier 2009 et dans l'attente de la mise en place d'un syndicat mixte, la gestion de la structure sera assurée par la Mairie de Saint-Pierre et son personnel sera placé sous l'autorité du Maire.

La structure dont le budget sera érigé en budget annexe du budget principal de la commune prendra le nom de « Régie Espaces Verts de Saint-Pierre ».

Les actifs utilisés par la Cellule et appartenant à la Collectivité Territoriale seront mis à disposition de la Ville de Saint-Pierre. Ils seront intégrés à l'actif de la Régie Espaces Verts et les dotations aux amortissements correspondantes figureront chaque année sur son budget.

Les personnels effectivement en poste et en position d'activité à la cellule à la date de la signature de la présente convention seront mis à disposition de la commune.

2. Mode de Financement de la structure

La Régie Espaces Verts devra être considérée comme un prestataire de services pour les signataires de la convention.

La Régie aura également la possibilité d'offrir ses prestations, moyennant rétribution, à d'autres administrations non signataires de la convention.

2.1. Montant prévisionnel des prestations

Le montant de la participation de chacun des signataires de la convention au budget de la Régie Espaces Verts sera fonction :

- du budget prévisionnel ;
- de la part du nombre d'heures réalisé sur ses espaces.

Pour 2009, le budget prévisionnel s'établit au total à 1 million d'euros en tenant compte d'un effectif de 18 personnes, des frais de fonctionnement et d'une réserve pour investissement de 10 %.

La part du nombre d'heures, sur la base de l'année 2007, est la suivante pour chaque partenaire :

- | | |
|--------------------------|-------|
| - Ville de Saint-Pierre | 43% ; |
| - Collectivité | 43% ; |
| - autres administrations | 14%. |

Les prestations réalisées pour le compte d'autres administrations seront facturées sur la base d'un taux horaire.

2.2. Mode de participation de chaque partenaire

Le mode de participation de la Collectivité se fera sur la base de 40 350 € par agent mis à disposition, cette somme venant en déduction de la part financière due par le partenaire.

Seuls les agents en poste et en position d'activité à la cellule à la date de signature de la présente convention pourront être mis à disposition.

L'ensemble des recrutements nouveaux ultérieurs seront réalisés par la Commune de Saint-Pierre.

2.3. Conditions d'exécution

Le Conseil Territorial versera sa participation au budget de la régie sur présentation de titres émis par la ville de Saint-Pierre dans la limite de 153 427,50 euros.

Cette dépense sera prélevée sur le budget territorial au chapitre 70 en fonctionnement pour moitié et au chapitre 23 en investissement pour les 76 713,75 euros restants.

3. Etendue des travaux

La régie entretiendra les espaces verts de chacun des partenaires en fonction du tableau figurant en annexe à la présente convention.

4. Modalités de règlement des litiges et révision de la convention

La présente convention est applicable dans sa totalité, pour autant que les parties respectent strictement leurs engagements. Tout manquement fera l'objet d'un constat par la partie s'estimant lésée et sera transmis pour information à l'autre partie. Des mesures correctives devront être engagées immédiatement.

Au delà d'un délai de trois mois, si ces mesures ne sont pas prises, un avenant à la présente convention sera instruit.

Les termes de la présente convention pourront faire l'objet de modifications ou d'adaptations sous forme d'avenant sous réserve de l'accord formel des deux parties.

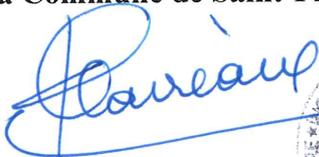
5. Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2009.

Un Syndicat Mixte sera créé en fin d'année 2009 pour assurer l'entretien des espaces verts à compter du 1er janvier 2010.

Fait en 2 exemplaires originaux,
Saint-Pierre, le 17 AOUT 2009

Pour la Commune de Saint-Pierre,



Le Maire de Saint-Pierre,



Pour la Collectivité Territoriale



Le Président du Conseil Territorial,

SITES D'INTERVENTION CELLULE ESPACES VERTS ANNEE 2008

CODE	DESIGNATION	SUPERFICIE	CODE	DESIGNATION	SUPERFICIE
	<u>ESPACES VERTS MAIRIE</u>			<u>ESPACES VERTS COLLECTIVITE</u>	
M1	Place Général de Gaulle	4291 m²	CO1	Conseil Général	851 m²
M2	Place MONSEIGNEUR François Maurer - Cathédrale Saint-Pierre	468 m²	CO2	Square Joffe	2924 m²
M3	Anciens Combattants - Salle des Fêtes	178 m²	CO3	Entrepôt Louis Hardy S.A.	589 m²
M4	Hôtel de Ville	383 m²	CO4	Centre Culturel et Sportif - Terrains de Tennis	2291 m²
M5	Place Richard Briand - Zaspjak Bat	1063 m²	CO5	Franciaforum	2112 m²
M6	Résidence du Fronton	73 m²	CO6	Parc Direction de l'Équipement	1415 m²
M7	Résidence Soeur Alain	237 m²	CO7	Painoïre	1733 m²
M8	Ecole Ile aux Enfants - Foyer Marie Lescamela	3560 m²	CO8	Centre Commercial Marcel Dagort S.A.	2030 m²
M9	Croisement Ducoûté, Paris et Laiterie	98 m²	CO9	Eas du Cimetière	1014 m²
M10	Place Henri Claireaux (Victor Hugo)	487 m²	CO10	Triangles Route Pointe Blanche	1345 m²
M11	Parking Echo des Caps - Caserne Daguerre	165 m²	CO11	Croisement Galanry-Picardie	100 m²
M12	Monument aux Morts	1270 m²	CO12	Etang Boulot	5724 m²
M13	Parc de jeux du Lion's Club - Centre aéré	1364 m²	CO13	Etang Bourgeois	3500 m²
M14	Rue Commandant Blaison (Bretagne) - 4 fils	520 m²	CO14	Musée Archives	4522 m²
M15	Avenue Commandot Roger Birot - Descente du Cimetière	1348 m²	CO15	Aéroport Saint-Pierre Pointe Blanche	8000 m²
M16	Place Alain Savary	3701 m²	CO16	Cellule Espaces Verts	1579 m²
M17	Groupe Scolaire Henriette Bonin	3750 m²	CO17	DDASS - Laboratoire DE	1142 m²
M18	Terrain Jacquet - Cochonnet - Saint-Pierrais	100 m²	CO18	Maison de Retraite Eglantine	434 m²
M19	Le Calvaire	3279 m²	CO19	Route de la Pérouse	1876 m²
M20	Cimetière	40 m²	CO20	Carrefour Etang du Pain de Sucre	3897 m²
M21	Croisement Birot-Normandie	342 m²	CO21	Piste d'Athlétisme	2938 m²
M22	Foyer Saint-Jacques	757 m²	CO22	Annexe CCS	272 m²
M23	Crèche Municipale - Maison de l'Enfant	2500 m²	CO23	SOEPAR - Palais Royal	28 m²
M24	Etang Héralut	3392 m²	CO24	Place HR Gautier - Lotissement du Ranch	2750 m²
	TOTAL	33366 m²		TOTAL	53456 m²
	<u>ESPACES VERTS ETAT</u>			<u>HEURES TRAVAILLEES</u>	
E1	Rond-Point François René de Châteaubriand	716 m²			
E2	Talus Barachois	4784 m²			
E3	Ecole de Voile	191 m²			
E4	Paris-Madrid - RN2	1702 m²			
E5	Pointe aux Canons	4327 m²			
E6	Résidences Gendarmerie (Ancien entrepôt bois Marcel Dagort S.A.)	166 m²			
E7	Siège Direction de l'Équipement	2236 m²			
E8	Chef de Cabinet - RN2	220 m²			
E9	Gendarmerie - Caserne Colmay - RN2	234 m²			
E10	Pêcheries Paturel - RN2	45 m²			
E11	Siège Services Fiscaux	198 m²			
E12	Résidence Directeur de l'Équipement	231 m²			
E13	Abords Préfecture	262 m²			
E14	Route du Cap	60 m²			
E15	Gratoire Quai du Commerce	1452 m²			
E16	Résidence Chef Infra	211 m²			
	TOTAL	17035 m²		TOTAL	23 640 h